

Rapport Administratif



MUNICIPALITÉ DE
CASSELMAN
MUNICIPALITY

Titre : Ébauche Budgétaire 2025 IV

Numéro de rapport : FIN-14-2024

Date : 10 décembre 2024

Documents justificatifs :

Annexe A – FR - Ébauche budgétaire 2025 IV

Annexe B – FR - Initiative 2025 IV

Annexe C – EN - Ébauche budgétaire 2025 IV

Annexe D – EN - Initiative 2025 IV

Annexe E – Variation avec Ébauche I

Soumis par : Simon Thibeault, Trésorier

Recommandation(s)

Que le Conseil accuse réception du rapport administratif FIN-14-2024.

Recommendation(s)

That Council acknowledges the reception of administrative report FIN-14-2024.

Objectif

Le but du présent rapport est de présenter la quatrième ébauche du budget 2025 pour adoption par le conseil.

Analyse

L'ébauche IV prévoit une augmentation du taux de taxation de 6.61%. Toutefois, la municipalité de Casselman facture les frais de police et les frais de poubelles séparément du taux de taxation, et par conséquent, ceux-ci ne sont pas inclus dans le taux de taxation. Le budget comprend également une augmentation des frais de polices de 19% et une diminution des frais de poubelles de 9.08%. Les ajustements de ces deux frais représenteraient donc une augmentation équivalente à un taux de taxes de 2,03 %. L'effet cumulé de tous ces éléments correspondrait à une hausse équivalente à une augmentation du taux de taxation de 8,64 %.

Selon la SÉFM, la valeur moyenne d'une propriété à Casselman est de 284 000 \$. L'augmentation de 6,61 % représenterait un montant annuel supplémentaire de 128,39 \$ pour la propriété moyenne. L'augmentation annuelle des frais de police pour une propriété résidentielle est de 62,05 \$, tandis que la diminution des frais de poubelles est de 24,09 \$. Les frais de police et de poubelles sont établis en fonction du type de propriété et, par conséquent, ne varient pas en fonction de la valeur de celle-ci. Pour le propriétaire foncier moyen, l'ébauche IV représenterait une hausse annuelle de 166,36 \$ du compte de taxes global.

Il est également important de noter que ce ne sont pas toutes les propriétés qui bénéficient du service de collecte des déchets par la municipalité. Par conséquent, celles-ci ne profiteront pas des économies liées à la diminution de ces frais.

Aide financière – frais de police

Le 29 novembre 2024, la province a publié un communiqué dans lequel elle propose une aide financière de 77 millions de dollars pour compenser l'augmentation des coûts des services policiers municipaux. Les mesures proposées sont les suivantes :

- Une réduction de la facture de 3,75 % à l'égard du total des coûts rapprochés de 2023;
- Une réduction de la facture de 44 % à l'égard du total des coûts rapprochés liés à la rémunération des heures supplémentaires de 2023;
- Une réduction de la facture de 10 % des montants facturés au titre des coûts des services policiers de 2025.

En date du 5 décembre 2024, la municipalité ne dispose ni du montant exact qu'elle recevra, ni des modalités de paiement, ni d'une quelconque confirmation de la province qu'elle percevra un tel montant. Selon l'annonce et les calculs de la municipalité, l'aide devrait s'élever à environ 80 000 \$. D'après les explications de la police provinciale, la municipalité peut prévoir que l'augmentation de 19 % sera un élément permanent et qu'aucune baisse significative n'est à prévoir pour 2026. Quant à l'aide de la province, elle semble être une mesure ponctuelle visant à atténuer l'impact financier de la première année. Une fois les détails confirmés, la municipalité devra élaborer une stratégie en fonction du montant reçu et des modalités associées. Par exemple, est-ce que la Municipalité refile toutes les réductions aux propriétaires la première année ou souhaitera-t-il l'échelonner sur 2 ou 3 ans?

La municipalité peut donc reporter l'adoption du budget ou approuver le budget et l'amender lorsque l'information sera connue. Le seul impact du report de l'adoption sera que les projets de 2025 ne pourront pas commencer avant l'approbation finale du budget. Compte tenu des informations limitées reçues de la province, il est recommandé d'adopter le budget sans tenir compte de l'aide financière pour l'instant. Dès que toutes les informations seront disponibles, un suivi sera présenté au Conseil afin de discuter des options possibles concernant cette aide.

De plus, les frais de police sont déterminés par un règlement qui est habituellement approuvé au mois de mai ou de juin de l'année visée. Il serait donc possible de procéder à l'amendement à ce moment-là.

Annexes :

Les annexes A et C correspondent au budget en lui-même.

Les annexes B et D décrivent les pressions budgétaires et les projets en capital qui ont été approuvés dans le budget. Les projets qui ont été reportés ont été retirés afin de simplifier la lecture et permettre d'avoir une idée claire des projets qui seront réalisés. Le niveau de priorité a également été retiré, puisque seuls les projets conservés sont présentés dans le document.

Enfin, l'annexe E présente les variations entre les différentes ébauches. Le budget est équilibré avec le taux de taxation, et donc, l'annexe suit la variation du montant total récolté en taxes municipales entre les ébauches budgétaires. L'objectif de cette annexe est de présenter en toute transparence les projets qui ont été retirés du budget, ceux qui ont été ajoutés, ainsi que les autres variations intervenues par rapport à la version précédente.

Impact Financier

Détail	Budget approuvé	Dépenses encourues à ce jour	Dépenses projetées pour ce projet	Variance
-	-	-	-	-

Références

Plusieurs plans ont été analysés lors de l'élaboration de l'ébauche budgétaire incluant entre autres :

- Le plan stratégique 2024
- Le plan directeur des parcs et des loisirs
- Plan directeur de l'infrastructure de l'eau et des égouts de Casselman
- Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell
- Rapport de trottoirs annuel
- Examen de la modernisation du département des finances 2021
- Asset Management Plan (2021)

Pour visionner les plans énuméré ci-haut : <https://www.casselman.ca/fr/ma-ville/administration/plans-rapports-et-etudes>

Autres Options

Approbation

Yves Morrissette, Directeur Général

